Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217603190-20250723-DEC-2025-28-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/07/2025
Publication : 25/07/2025

DIRECTION DES FINANCES
Mme Virginie GINESTRA
virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr
Notre référence : FIN2025-07-VG-ST

Concerne : budget principal de la ville

DECISION N° 2025/028 - VIREMENT DE COMPTE A COMPTE

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu le budget primitif de la Commune de Grand-Couronne pour l'exercice 2025 adopté lors du Conseil municipal du 18/03/2025
Vu l'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;
Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire
Vu le règlement budgétaire voté le 15/11/2022 par l'assemblée délibérante autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DÉCIDE

De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement,

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
011	60621		- 8500.00 €
67	673		+ 8500.00 €

Fait à Grand-Couronne, Le 22 Juillet 2025

Julie LESAGE
Maire
Conseillère Départementale

MAIRIE DE GRAND-COURONNE (Seine-Maritime)